

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Décembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 décembre 2010 s'est réuni en session ordinaire à « L'espace Gaston GIRAUD » lieu précisé sur la convocation de Denise NURY, Maire.

Présents : Denise NURY- Jean Marc GIRAUD - Eric VEAU - Jean Pierre LAURENT- Claude COURTIAL - Odile MARSAL -Stéphanie VERON

Absent ayant donné procuration : Monique PHILIBERT procuration à Denise Nury et Jean HERAUD procuration à Odile Marsal

Absent n'ayant pas donné de procuration : Nicolas RIBAGNAC - Alexandre TRIN

Secrétaire de séance : Stéphanie VERON

### **1) Décision modificative budgétaire Budget Général:**

Monsieur LAURENT expose au Conseil la nécessité d'augmenter les crédits concernant les charges de personnel de 4245.06€ et les charges financières de 331.22€. Pour se faire il préconise de diminuer les charges à caractère général à savoir -2000€ au compte concernant les bâtiments, - 1900€ au compte des voies et réseaux, -720.40€ au compte relative à la documentation générale.

De plus, il convient comme chaque année de payer les frais de gardiennage (compte 6282) de 325.08€ d'où la nécessité de créditer ce compte.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **2) Décision modificative budgétaire Budget Assainissement et Eau :**

Monsieur LAURENT expose au Conseil la nécessité de transférer la somme de 891.47€ du compte 6371 relative à la redevance pollution au compte 7061219 (bonne imputation) qui correspond au reversement redevance pour modernisation de réseau de collecte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **3) Promotion et gestion du gîte d'étape à l'espace Giraud :**

Dans le cadre du financement de l'espace Gaston Giraud par le pôle d'excellence rural, un gîte d'étape était prévu. Madame le Maire propose, dès ce printemps, d'entreprendre les démarches nécessaires et de prévoir l'achat de matériel pour sa mise en route.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **4) Projet école :**

Madame le Maire rappelle aux élus que suite à la Loi sur l'accessibilité des locaux recevant du public l'école ne sera plus aux normes en 2014. Par ailleurs nous savons que selon le nombre d'enfants accueillis la classe maternelle est exigüe.

Suite à différentes réflexions, un projet d'aménagement d'une nouvelle école au dessus de l'espace Gaston Giraud est envisagé

Madame le Maire propose d'entreprendre les démarches pour réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.